



Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

Réunion par voie électronique du lundi 30 août 2021

Présents : MM. Eric BERTIN, Dominique d'AGOSTINO, Yves BEGON, BLANCARD Jacky, BOUAT Roland, ROUX Luc.

CALENDRIER SPORTIF 2021-2022

Le calendrier sportif de la saison 2021-2022 est publié sur le site internet de la Ligue. Les clubs sont invités à en prendre connaissance.

CHAMPIONNATS FUTSAL SENIORS 2021-2022

Après plus d'un an d'inactivité en raison de la crise sanitaire, les championnats régionaux reprennent cette saison.

Suite au retrait de l'Ent. NORD DROME, FOOT SALLE O. RIVES et ESPOIR FUTSAL 38, ils regroupent deux niveaux répartis ainsi :

* **en Futsal R1** : une poule unique à 12 clubs

CALUIRE FUTSAL F.C.
CONDRIEU FUTSAL CLUB
MARTEL CALUIRE (2)
CLERMONT L'OUVERTURE
FUTSAL COURNON
J.O.G.A.
R.C.A FUTSAL
GOAL FUTSAL CLUB
ALF FUTSAL
FUTSAL MORNANT
VAULX EN VELIN FUTSAL
VENISSIEUX F.C.

* **en Futsal R2** : deux poules : l'une à 9 équipes et l'autre à 8

POULE A :
SUD AZERGUES FOOT
CLERMONT L'OUVERTURE (2)
CLERMONT METROPOLE
F.C. LIMONEST DARDILLY
F.C. SAINT ETIENNE
FUTSAL CLUB DU FOREZ
A.L.F. FUTSAL (2)
PLCQ FUTSAL CLUB

POULE B :
FUTSAL LAC ANNECY
FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES
VIE ET PARTAGE
FUTSAL DES GEANTS
A.J. IRIGNY VENIERES
OLYMPIQUE LYONNAIS
NUXERETE F.C. 38
GOAL FUTSAL CLUB (2)
VAULX EN VELIN F.C.

Obligations (Rappel) : Article 3.2 du Règlement des Championnats Régionaux Futsal.

- Statut de l'arbitrage :

Se conformer aux dispositions fixées au statut de l'arbitrage.

Consulter le procès-verbal de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 29 juin 2020.

- Statut des éducateurs et entraîneurs de Football :

Se conformer aux dispositions prévues au statut des éducateurs et entraîneurs de football.

- Equipe réserve :

Avoir une équipe réserve participant à un championnat Futsal de Ligue ou de District et terminant le championnat.

A défaut de satisfaire à cette obligation, l'équipe sera rétrogradée la saison suivante dans la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle elle aurait été sportivement qualifiée eu égard à la place obtenue dans le classement à l'issue de la saison.

- Gymnase :

Utiliser des gymnases classés en Niveau 3 pour le Futsal R1 et en Niveau 4 pour le Futsal R2.

- Référents sécurité Futsal :

Disposer au sein du club d'au moins de 2 référents sécurité Futsal licenciés ayant suivi la formation de référents sécurité.

Par la voie du site internet de la Ligue, la Commission Régionale des Compétitions Futsal informe avant le 30 septembre les clubs qui ne sont pas en règle avec cette obligation des sanctions encourues (financières et/ou sportives) qui seront applicables en cas de non-régularisation de leur situation au 31 janvier suivant.

La Ligue disposera ensuite jusqu'au 15 juin pour publier la liste définitive des clubs en infraction et des sanctions applicables, notamment les amendes et le nombre de joueurs « mutation » en moins pour la saison suivante.

Sanctions financières, par référent sécurité manquant :

1^{ère} saison d'infraction : 50 Euros

2^{ème} saison d'infraction : amendes doublées,

3^{ème} saison d'infraction : amendes triplées,

4^{ème} saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées,

Sanctions sportives, pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin :

- Club en 1^{ère} année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué pour la saison suivante d'une unité.

- Club en 2^{ème} année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué pour la saison suivante de deux unités ;

- Club en 3^{ème} année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué pour la saison suivante du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs mutés supplémentaires autorisés en application des dispositions de l'article 164 des R.G. de la FFF ; Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

Attention : ces sanctions sont cumulables avec celles prévues par le statut de l'arbitrage.

Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction sont appliquées

a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,

b) au niveau de la 1^{ère} année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

Présence d'un référent sécurité au match

L'un au moins de ces deux référents sécurité devra être présent au gymnase pour chaque rencontre à domicile et être inscrit sur la feuille de match.

En cas de non-respect de cette obligation, des sanctions financières et sportives seront appliquées

Sanction financière - par match disputé en situation irrégulière : 50 Euros

Sanctions sportives – Après 4 rencontres disputées en situation d'infraction, la Commission Régionale Futsal peut infliger – en sus des amendes – une sanction sportive au club fautif par un retrait d'1 point par match disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la Commission Régionale Futsal apprécie le motif d'indisponibilité du référent sécurité. Les clubs sont tenus d'avertir ladite commission, par écrit, des absences de leur référent sécurité.

COUPE DE FRANCE FUTSAL 2020-2021

Il est rappelé aux Clubs Futsal qu'ils ont la possibilité de s'inscrire en Coupe Nationale Futsal avant la date limite du **15 septembre 2021**.

Le premier tour de la phase régionale est fixé au 26 septembre 2021

COPA COCA-COLA

Dans le cadre de la reprise d'activité au sein des clubs, la F.F.F. a lancé la COPA COCA-COLA, compétition de street Futsal

Elle se dispute sur 3 phases :

- Phases départementales organisées par le DISTRICT
- Phases régionales organisées par les Ligues
- Phase Nationale organisée par la F.F.F. à Clairefontaine les 18-19 septembre 2021

Le tour régional de la Copa Coca-Cola se déroulera **le dimanche 05 septembre 2021** au Complexe Romain Tisserand, chemin de la Trêve à CHASSIEU, sous forme de plateaux.

- Un plateau féminin le matin avec 4 équipes
- Deux plateaux garçons de 4 équipes l'après-midi

Cette manifestation rentre dans le cadre de la promotion de la pratique Futsal Outdoor.

FORMATIONS

- **REFERENT SECURITE FUTSAL**

Afin de permettre aux clubs de se conformer au plus vite à l'obligation de disposer au sein de leur club au minimum de deux référents sécurité Futsal licenciés, une session de formation « référents sécurité Futsal » se déroulera le samedi 09 octobre 2021 de 09h00 à 13h00 à Tola Vologe, Résidence Formation, 350 B Avenue Jean Jaurès 69007 LYON.

Pour cela, consulter l'annonce de ce stage parue sur le site internet de la Ligue.

La date limite des inscriptions est le 04 octobre 2021 à 12h00.

- **ARBITRE FUTSAL**

Lors de sa réunion en date du 15 juin 2021, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage a dressé notamment la liste des Clubs Futsal en infraction audit statut à la date du 15 juin 2021.

Les clubs ont la possibilité de connaître leur situation en consultant ce procès-verbal sur le site internet de la LAuRAFoot et des sanctions sportives applicables pour la saison 2021-2022.

La ligue organise une formation initiale arbitre futsal le week-end des 30-31 octobre 2021.

Cette formation se déroulera au siège de la Ligue à Tola-Vologe à LYON.

Pour s'inscrire, se reporter à la fiche de candidature insérée dans l'annonce du stage publiée sur le site internet de la Ligue (Rubrique arbitrage)

REUNION DES CLUBS FUTSAL

Les clubs Futsal engagés en championnat régional (R1 et R2) sont conviés à participer à la réunion de début de saison.

Celle-ci se tiendra **le mercredi 15 septembre 2021 à 18h30** au siège de la LauraFoot à Tola-Vologe à LYON.

Recommandations pour cette réunion :

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, il est demandé aux clubs de respecter les dispositions préconisées pour cette réunion, à savoir :

- La présentation du Pass sanitaire sera exigée pour chaque participant à la réunion (Rappel de la définition de ce pass : schéma vaccinal complet **ou** test PCR **ou** antigénique de moins de 72h **ou** certificat de rétablissement de la COVID -19)
- Le respect des gestes barrières et le port du masque restent en vigueur sur le site.
- Par précaution, le nombre de représentant par club est limité à 1.

HORAIRES DES RENCONTRES (rappel de l'article 4.4 des Règlements des championnats Régionaux Futsal)

Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile, le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre **15h00 et 17h00**.

La Commission sportive communique le jour et l'horaire retenus, qui devient l'horaire légal, à l'ensemble des clubs.

Toutefois, après accord écrit des deux clubs, la rencontre peut être déplacée au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard le lundi à 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale Sportive). A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 Futsal sont fixés le même jour et à la même heure, **le samedi à 17h00**. La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

COURRIER DES CLUBS (horaires)

FUTSAL R1

- **CLERMONT L'OUVERTURE**

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront au Gymnase André Autun, Rue du Cheval à Clermont-Ferrand.

- **FUTSAL COURNON**

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se dérouleront le dimanche à 17h00 au gymnase Joseph Gardet, avenue de la Libération à Cournon d'Auvergne.

- **FUTSAL CLUB MORNANT**

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 17h00 au gymnase de la Tannerie, Chemin de la Tannerie à Mornant.

- **RACING CLUB ALPIN FUTSAL**

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se dérouleront le dimanche à 15h00 au gymnase intercommunal Pierre Beghin, situé Rue de Chatagnon , Centr'Alp à Moirans.

- **As. FUTSAL VAULX-EN-VELIN**

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 17h00 au gymnase Blondin, Rue Pablo Picasso à Vaulx-en-Velin.

FUTSAL R2

- **CLERMONT L'OUVERTURE**

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront au Gymnase André Autun, Rue du Cheval à Clermont-Ferrand.

- **FUTSAL CLUB DU FOREZ**

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se dérouleront le samedi à 20h00 au Gymnase Clémenceau , 9 impasse Georges Clémenceau à Saint Etienne.

- **P.L.C.Q. FUTSAL CLUB**

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se dérouleront le dimanche à 16h00 au Gymnase Halle des Sports, B. Frachon, 5 rue Jean Jaurès à Unieux.

DEMANDES DE CLUBS

- **FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES**

Sollicitant un changement de Poule en R2 Futsal.
Réponse faite au club.

- **FUTSAL COURNON**

Pour les horaires de ses matchs à domicile le dimanche soir en fonction des disponibilités du gymnase.
Réponse faite.

- **RACING CLUB ALPIN FUTSAL**

Pour l'obtention d'une dérogation pour des horaires de match le dimanche à 18h00.
Réponse faite au club qui a trouvé une solution pour se conformer à la réglementation.

- **FUTSAL CLUB MORNANT**

Proposition de fixer à domicile les horaires du dimanche soir en dehors des créneaux réglementaires.

Réponse faite au club qui a fait le nécessaire.

Yves BEGON,

Président du département Sportif

Eric BERTIN,

Président